



Assemblée générale

Distr. générale
9 décembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 121 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Additif

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2000-2001¹, présenté conformément à la procédure décrite au paragraphe IV.61 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001².
2. Comme le Secrétaire général l'indique dans les paragraphes 11B.3 et 11B.4 et dans le tableau 11B.1 du projet de budget-programme, la contribution de l'ONU au budget du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) pour l'exercice biennal 2000-2001 s'élèverait à 19 980 000 dollars (29 170 800 francs suisses), soit une augmentation de 1,3 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 1998-1999. Le Comité consultatif note, au paragraphe 11B.3, que cette augmentation résulte principalement de la création de deux postes P-4.
3. Le Comité consultatif note également que l'ONU et l'OMC sont parvenus à un accord sur le projet de budget-programme du CCI, y compris les deux postes P-4 dont la création est proposée. Le Comité recommande que ces postes soient approuvés. Néanmoins, comme il est indiqué au paragraphe 11B.5, les deux organisations ne sont pas parvenues à s'entendre à propos du reclassement de deux postes P-3 à P-4 et d'un poste P-2 à P-3. Le Comité note à ce sujet que le Secrétaire général n'a pas demandé ces reclassements. Il relève également, au paragraphe 11B.6, que l'OMC n'a pas encore arrêté sa position sur la question.
4. Le Comité consultatif s'inquiète du désaccord entre l'ONU et l'OMC concernant le reclassement de ces trois postes. Il pense qu'en matière budgétaire et lorsqu'il s'agit de déterminer les postes effectivement nécessaires, il importe d'adopter une approche cohérente, compte dûment tenu des besoins propres à chaque organisation. À ce propos, il demande à l'ONU et à l'OMC de réexaminer la question, en tenant compte des besoins

exprimés par le secrétariat du CCI. Les résultats de ce réexamen devraient être présentés à l'Assemblée générale dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6A (A/54/6/Rev.1/Add.1).*

² *Ibid, Supplément No 7 (A/54/7).*
